

Date 24/03/2017

de la part de service communication
 tél. 04 79 96 87 35
 courriel communication@chambery-bauges-
 metropole.fr
 nombre de pages y compris celle-ci 1

L'agglomération poursuit son implication en faveur de la qualité de l'air

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique sur la cluse de Chambéry.

En décembre et janvier derniers, l'agglomération de Chambéry a été confrontée à des dépassements des valeurs limites de concentration dans l'atmosphère de particules fines.

Les sources d'émission de particules fines sont multiples : elles proviennent pour 29% du secteur résidentiel (principalement dû chauffage individuel au bois peu performant qui, lors des pics de pollution hivernaux, passe à 44% des émissions), 36% de l'industrie et 30% des transports.

> L'agglomération déjà engagée en faveur de la qualité de l'air

Le Plan local pour la qualité de l'air (PLQA), fruit d'un travail conjoint entre les services de l'Etat, Air Rhône-Alpes et les représentants des collectivités, a été approuvé par le Conseil communautaire du 28 mai 2015 ; il doit permettre d'améliorer la situation à l'échelle locale et propose, dans cet objectif, des actions dans les secteurs de l'habitat, des transports, de l'industrie, de l'urbanisme, de l'agriculture, de l'information et de la sensibilisation des habitants.

Différentes actions sont déjà entreprises par l'agglomération pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air :

- Documents de planification (PLUi Habitat et Déplacements, SCOT, Plan Climat Air-Energie Territorial),
- Plateforme de rénovation énergétique des logements avec le dispositif mon PASS'RENOV lancé il y a quelques jours à peine,
- Projet d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques,
- Mesures d'accompagnement pour réduire le brûlage à l'air libre des déchets verts,
- « Territoire Mobile » favorisant tous les modes de déplacement pour améliorer la multimodalité, avec un nouveau réseau de bus plus performant, un nouveau plan de circulation, des aménagements en faveur des vélos et des transports en commun, la poursuite des actions de sensibilisation auprès des entreprises et des établissements scolaires et avec les professionnels de la santé.

> Le fonds air-bois : un outil au service de l'amélioration de la qualité de l'air

Pour améliorer rapidement la qualité de l'air et réduire les différents impacts, il est nécessaire d'agir sur toutes les sources de pollution, parmi lesquelles le chauffage au bois individuel.

Pour accompagner le renouvellement des anciens appareils de chauffage au bois, l'ADEME a créé depuis 2014 le fonds air-bois qui vise à soutenir les collectivités territoriales dans l'accompagnement des ménages qui souhaitent changer leurs vieux appareils de chauffage au bois par des appareils plus performants. L'objectif est d'atteindre une augmentation de 50% du taux de renouvellement annuel « naturel » qui est de 4%.

Le conseil communautaire du 23 mars 2017 a validé à l'unanimité le dépôt d'une candidature auprès de l'ADEME pour bénéficier du fonds air-bois.

Remplacer les vieux appareils de chauffage au bois par des équipements plus performants, notamment peu émetteurs de particules, permet de réduire drastiquement les émissions de polluants du chauffage au bois individuel. Cette action présente également des co-bénéfices : amélioration du rendement des appareils et donc du coût pour l'utilisateur, préservation de la ressource bois, contribution à la consolidation du tissu économique local (fabricants d'appareils, installateurs, fournisseurs de combustibles de qualité...)

Qu'est-ce que le fonds Air-Bois ?

Ce dispositif cible les collectivités pour lesquelles des dépassements des seuils réglementaires pour les particules fines sont constatés : au moins un dépassement d'une valeur limite pour les PM10 lors des 5 dernières années.

L'appel à projet de l'ADEME consiste à :

1. réaliser une étude du parc d'appareils de chauffage au bois sur le territoire et des pratiques des usagers,
2. mettre en place une campagne de sensibilisation en direction des particuliers et des professionnels du chauffage au bois et apporter un soutien financier au renouvellement des appareils individuels de chauffage peu performants.

Quels sont les enjeux pour le territoire Chambéry métropole - Cœur des Bauges ?

Sur l'agglomération environ 8 800 maisons sont chauffées au bois :

- **78.5 %** de poêles et foyers inserts fermés et **6 %** de foyers ouverts
- **51 %** des poêles et foyers inserts fermés sont considérés comme non performants
- **soit un potentiel d'installations à améliorer de 3 800 appareils**

1 000 appareils sur 5 ans devront être remplacés sur le territoire pour respecter l'objectif d'augmentation de 50 % du taux de renouvellement annuel « naturel ».

Les appareils considérés comme non performants sont les appareils fermés datant d'avant 2002 et foyers ouverts. Il est préconisé de les remplacer par des appareils Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent.

Quels sont les impacts sur l'économie du territoire ?

La rénovation d'une installation au bois coûte entre 3 500 et 5 000 € (aide non comprise). Le programme pourrait générer un volume d'activités pour les PME et artisans du territoire de 4.5 M€ environ.